IMPORTANT

Restauration scolaire

Pièces justificatives à joindre à votre dossier

1. **L'avis d'imposition ou de non imposition 2013** justifiant vos revenus 2012 et votre résidence familiale en Essonne,

2. **Un justificatif de domicile en Essonne** daté de moins de 3 mois exigé en cas de déménagement récent (Quittance de loyer, facture de téléphone),

3. **Chaque page du ou des livrets de famille** (ou les extraits d'actes de naissance), sur lesquels figurent tous les enfants à charge fiscale,

4. Éventuellement, **la dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne** indiquant la situation de la famille retenue par ses services et datée de moins de 3 mois.

ATTENTION

si votre dossier est incomplet, le tarif de 3,84 euros par repas sera automatiquement appliqué

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Conception : Imprimerie CG91 - Avril 2014 -

essonne.fr

Essonne
LE CONSEIL GÉNÉRAL

Restauration scolaire

AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÉGIENS

COLLÈGES PUBLICS

Année 2014 / 2015

Chef de file d'une politique éducative ambitieuse, le Conseil général de l'Essonne accompagne les familles et la communauté éducative depuis de nombreuses années. Cet engagement repose sur trois axes essentiels : mieux vivre, mieux apprendre et mieux manger au collège.

Parce que la restauration scolaire contribue à l'acquisition de bons réflexes nutritionnels et au bien-être des enfants il est important que ce service s'adresse à tous. Ainsi, le Conseil général propose à chaque famille d'élève demi-pensionnaire une aide à la restauration scolaire.

Avec cette tarification, la participation des familles s'échelonne ainsi **de la gratuité à 3,84 euros par repas,** soit au maximum 50% du coût d'un repas.

Avec tous nos vœux de réussite et d'épanouissement pour vos enfants.

Jérôme Guedj
Président du Conseil général
de l'Essonne

Patrice Sac
Président délégué chargé
de l'éducation et des collèges

Fatoumata Koïta
Conseillère générale déléguée
chargée de la réussite éducative

À la prochaine rentrée scolaire, votre enfant va débuter ou poursuivre sa scolarité dans un collège en Essonne et il-elle sera peut-être demi-pensionnaire. Vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour le paiement des repas, selon vos ressources et votre situation familiale.
Par ailleurs, une Commission départementale est chargée des situations familiales particulières. Vous pouvez faire appel à cette Commission en contactant l'assistante sociale du collège de votre enfant.

Comment calculer votre tarif ?

Pour connaître le montant du tarif qui vous sera appliqué, vous devez d'abord calculer votre quotient familial (QF).
Votre quotient familial est calculé en divisant votre Revenu Fiscal de Référence indiqué sur votre avis d'imposition ou de non imposition 2013 (sur les revenus 2012), par le nombre de personnes déclarées au foyer fiscal (et non le nombre de part).

VOTRE QUTOTIENT FAMILIAL (QF)	CHIFFRE CAF	COLLÈGES PUBLICS DE L'ESSONNE		COÛT RÉEL MOYEN D'UN REPAS
		Coût par repas pour les familles	Prise en charge du Conseil général	
de 0 € à moins de 3 162 €	1	**Gratuit**	**100%**	7,68 €
de 3 162 à moins de 4 378 €	2	0,71 €	6,97 € soit 91%	
de 4 378 à moins de 6 020 €	3	0,88 €	6,80 € soit 89%	
de 6 020 à moins de 7 626 €	4	1,96 €	5,72 € soit 74%	
de 7 626 à moins de 9 183 €	5	2,34 €	5,34 € soit 70%	
de 9 183 à moins de 13 135 €	6	3,20 €	4,48 € soit 58%	
de 13 135 à moins de 17 027 €	7	3,61 €	4,07 € soit 53%	
de 17 027 à moins de 20 675 €	8	3,73 €	3,95 € soit 51%	
de 20 675 € et supérieur	9	3,84 €	3,84 € soit 50%	
Indéterminé	Ind	3,84 €	3,84 € soit 50%	

Les conditions d'attribution

> Votre enfant doit être scolarisé-e en Essonne dans un collège public
> Votre enfant doit être inscrit-e à la demi-pension du collège et doit déjeuner au moins **4 jours par semaine** à la cantine
> Vous devez remplir les conditions financières et/ou familiales et fournir les pièces justificatives (voir au dos de ce formulaire)

Vos démarches

> **Remplir SOIGNEUSEMENT le formulaire ci-joint,** avec toutes **les pièces justificatives** nécessaires
> Déposer votre dossier complet au collège en respectant IMPÉRATIVEMENT les **délais exigés et figurant sur le formulaire**

IMPORTANT
VOIR LA LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
AU DOS DE CE FORMULAIRE

Agrafer ici votre coupon « IND »

FORMULAIRE D'AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Réservé uniquement aux familles non répertoriées à la CAF de l'Essonne ou ayant un coupon indiquant la mention « Ind » (chiffre indéterminé)

Essonne LE CONSEIL GÉNÉRAL

Collège public : .....

Commune : .....

Dates limites de dépôt du dossier au collège

1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
03/10/2014	30/01/2015	03/04/2015

Cadre à remplir par la famille 1 dossier par enfant

Demande d'aide pour l'année scolaire 2014 / 2015

ATTENTION ! MERCI DE RESPECTER LA DATE DE RETOUR CI-DESSUS INDIQUÉE, AFIN QUE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE EN COMPTE

Scolarisé(e) à la prochaine rentrée 2014-2015 en classe de : ☐ 6e ☐ 5e ☐ 4e ☐ 3e ☐ Autre : .....

Nom de l'élève ..... Sexe : M ☐ F ☐

Prénom ..... Né (e) le ☐☐ ☐☐ ☐☐

Nom, prénom du représentant légal M ☐ Mme ☐ .....

Père ☐ Mère ☐ Autre ☐ (préciser et joindre le document officiel de garde) : .....

Adresse : .....

Complément d'adresse : ..... Bâtiment : ..... N° boîte à lettres : .....

Code postal : 9 1 ☐ ☐ ☐ Commune : .....

N° de téléphone domicile ☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Portable ☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Adresse mail : .....

Je certifie conformes les informations indiquées ci-dessus

Date : ☐☐ ☐☐ ☐☐ Signature du représentant légal :

Cadre réservé au service intendance du collège

Revenu fiscal de référence : €
(avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012)

Nombre de personnes au foyer fiscal : ☐

Quotient Familial : € =

TRANCHE	PRIX DU REPAS

Nom de l'agent référent : ..... Adresse mail : .....

Date d'instruction : .....

Pour les dossiers des tranches 6 à 9 incluses
Le collège établit le tarif, conserve ces dossiers, transmet une liste des droits constatés au Conseil général

Pour les dossiers des tranches 1 à 5 incluses
Le collège détermine le montant de l'aide, transmet ces dossiers au Conseil général avec une liste récapitulative

➥ *Le Conseil général saisit les informations et informe les familles pour les seuls dossiers dont les tranches se situent de 1 à 5 incluses*

Cadre réservé au Conseil général de l'Essonne

TRANCHES	PRIX DU REPAS
☐ 1	gratuit
☐ 2	0,71 €
☐ 3	0,88 €
☐ 4	1,96 €
☐ 5	2,34 €
☐ 6 à 9 incluses (à retourner au collège)	

☐ Hors département
☐ Passage en commission
☐ Compléments d'informations

Date et visa de l'instructeur :

important **tournez la page** ▶

PARTIE À DÉCOUPER ET **À RETOURNER AU COLLÈGE**